



PRÉFET
DE LA VENDÉE

PPRL BASSIN DU LAY

PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES LITTORAUX

Zonage réglementaire

Commune d'ANGLES

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral
n°15-DDTM85-502
du 30 novembre 2015

Fait à La Roche-Sur-Yon
le 30 novembre 2015

Le Préfet

Jean-Benoît ALBERTINI

Approbation

Légende

- Zone bleue B0
- Zone rouge Rni (secteur naturel inondable)
- Zone rouge Rns (secteur naturel submersible)
- Zone rouge Ru (secteur urbanisé)
- Bande de précaution rupture

